



Nouvelle campagne publicitaire du CNCT

Rubrique : actualités - Date : jeudi 25 janvier 2007

Chaque année, 6 000 personnes meurent de tabagisme passif. Ça peut être évité !

À huit jours de l'entrée en vigueur du nouveau décret d'interdiction de fumer dans les lieux de travail et d'accueil du public le 1er février 2007, le Comité national contre le tabagisme (CNCT) donne, pour la première fois en France, la parole aux victimes du tabagisme passif.

Un témoignage inédit, produit par TF1 Publicité Production et réalisé par Nadia Collot, sera diffusé du mercredi 24 au mercredi 31 janvier 2007 sur TF1 et sur le site Internet du Comité National contre le Tabagisme.

Et pourtant, « ça pourrait être évité » ! Tel est le message simple de Michèle.

Atteinte d'un cancer du fumeur, Michèle n'a pourtant jamais fumé de sa vie. « Les autres ont fumé pour moi », explique-t-elle.

Comme 3,2 millions de personnes en France, elle a été exposée au tabagisme passif sur son lieu de travail.

Digne, c'est sans colère que Michèle se bat contre sa maladie et se soucie aujourd'hui de délivrer un message pour l'avenir. Le drame qu'elle traverse doit servir et ne plus se reproduire.

L'interdiction totale de fumer dans les lieux de travail et d'accueil du public est une mesure simple qui permet de supprimer à la source les substances toxiques et cancérogènes responsables de graves maladies cardiovasculaires et respiratoires et de cancers entraînant « la maladie, l'incapacité et la mort » (OMS).

Chacun, fumeur comme non fumeur, a le pouvoir de faire disparaître la cause des morts injustes du tabagisme passif. Fumer à l'extérieur permet de respecter la santé de ses concitoyens, de diminuer son propre risque, d'espacer les cigarettes et enfin, peut-être d'arrêter&

Pour voir le témoignage de Michèle, cliquez ici.

<http://www.cnct.org/site/article.ph...>

Contacts presse :

Christelle Touré : 01 55 78 85 10

Nouvelle campagne publicitaire du CNCT

Nicolas Villain : 01 55 78 85 10

ou 06 85 77 99 65